

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

Date de publication : 22/06/2015 Date de révision : 19/10/2020

Remplace : 22/06/2015

Version : 1.1

ARTICLE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Forme du produit	: Article
Nom	: Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	
Catégorie d'utilisation principale	: Usage professionnel
Utilisation de la substance/du mélange	: Batteries et accumulateurs électriques

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information complémentaire disponible

1.3. Informations du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Hefra
Van Weerden Poelmanweg 28
3088 EB Rotterdam - Pays-Bas
Tél : +31 (0)8 84 00 90 03 / Mobile : +31(0)6 51 04 29 09
info@hefra.nl - <http://www.hefra.nl>

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Organisation/entreprise	Adresse	Numéro de téléphone d'urgence	Remarque
Royaume-Uni	Unité antipoison Guy's & St Thomas' Unité de toxicologie médicale, Centre Hospitalier Universitaire de Constantine	Avonley Road SE14 5ER Londres	0870 243 2241	
Belgique	Service public fédéral Mobilité et Transports Direction générale des routes Département de la sécurité des marchandises dangereuses City Atrium	Vooruitgangstraat 56 1210 BRUXELLES	Tél : 02/277 39 02 Fax : 02/277 40 50	

ARTICLE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classifié

Effets néfastes sur le plan physico-chimique, de la santé humaine et de l'environnement

Aucun danger en cas de batterie intacte et d'utilisation conforme aux instructions. La batterie ne doit pas être ouverte ni brûlée.
L'exposition aux ingrédients contenus dans les produits de combustion ou à leurs produits pourrait être nocive.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Fermeture de sécurité pour enfants	: Non applicable
Avertissement tactile	: Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers ne contribuant pas à la classification : dangers en cas de batterie endommagée / rompue.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

ARTICLE 3 : Composition/informations concernant les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Plomb et alliages de plomb	(CAS N°) 7439-92-1 (CE N°) 231-100-4	~ 32	Non classifié
Masse active (pâte de plomb pour batterie)	(CAS N°) 7439-92-1 (CE N°) 231-100-4	~ 32	Toxicité aiguë 4 (Oral), H302 Toxicité aiguë 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Repr. 1A, H360Df STOT RE 2, H373 Chronique aquatique 3, H412
acide sulfurique (Note B)	(CAS N°) 7664-93-9 (CE N°) 231-639-5 (Index CE N°) 016-020-00-8	~ 29	Corrosion cutanée 1A, H314
Conteneur en plastique		~ 7	Non classifié

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identifiant du produit	Limites de concentration spécifiques
acide sulfurique	(CAS N°) 7664-93-9 (CE N°) 231-639-5 (Index CE N°) 016-020-00-8	(5 =<C 15) Irritation des yeux 2, H319 (5 =<C 15) Irritation de la peau 2, H315 (C = 15) Corrosion cutanée 1A, H314

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché dans des solutions aqueuses à différentes concentrations et, par conséquent, ces solutions nécessitent une classification et un étiquetage différents, car les dangers varient à différentes concentrations. Dans la partie 3, les entrées avec la note B ont une désignation générale du type suivant : « acide nitrique ... % ».

Dans ce cas, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette le pourcentage de concentration de la solution. Sauf indication contraire, on suppose que la concentration en pourcentage est calculée sur une base poids/poids.

Texte intégral des phrases H : voir article 16

ARTICLE 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers soins

- Mesures générales de premiers secours : Ne donnez jamais rien par voie orale à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (si possible, montrez l'étiquette).
- Mesures de premiers secours après inhalation : Amener la victime dans un endroit aéré et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Obtenez un avis/une assistance médicale si vous ne vous sentez pas bien.
- Mesures de premiers secours après un contact avec la peau : Enlevez les vêtements contaminés. Lavez la peau avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consultez un médecin.
- Mesures de premiers secours après un contact avec les yeux : Lavez immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirez les lentilles de contact, si présentes et sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Consultez un médecin si la douleur, le clignement des yeux ou la rougeur persistent.
- Mesures de premiers secours après ingestion : Rincez la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez un avis/une assistance médicale si vous ne vous sentez pas bien.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aussi bien aigus que retardés

- Symptômes/blessures : Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions prévues d'utilisation normale.
- Symptômes/blessures en cas d'inhalation : L'inhalation de matériaux provenant d'une batterie scellée n'est pas une source d'exposition prévisible. Les vapeurs ou les émanations d'une batterie défectueuse peuvent provoquer une irritation respiratoire.
- Symptômes/blessures après contact avec la peau : Le contact entre la batterie et la peau ne provoque aucun dommage. Le contact de la peau avec des bornes positives et négatives de haute tension peut provoquer des brûlures cutanées.
Le contact de la peau avec une batterie rompue ou court-circuitée peut provoquer des brûlures chimiques ou une irritation cutanée.
- Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Le contact entre la batterie et les yeux ne provoque aucun dommage. Le contact des yeux avec le contenu d'une batterie en panne peut provoquer une grave irritation de l'œil.
- Symptômes/blessures après ingestion : L'ingestion de matériaux provenant d'une batterie scellée n'est pas une source d'exposition prévisible. Ingestion
Les émanations provenant d'une batterie en panne peuvent provoquer une irritation respiratoire, des brûlures chimiques de la bouche et une irritation de la trachée gastro-intestinale.

4.3. Indication en cas de besoin d'un avis médical en urgence et d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

ARTICLE 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Moyens d'extinction inadaptés : N'utilisez pas de jet d'eau à haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Non inflammable.

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

Risque d'explosion	: Risque d'explosion en cas d'incendie.
Décomposition des produits dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO2). Gaz de lithium.

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux sapeurs-pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Utilisez de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. Faites preuve de prudence dans la lutte contre tout incendie chimique. Empêchez la pénétration de l'eau utilisée pour éteindre les incendies dans l'environnement.

Protection pendant la lutte contre l'incendie

: Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

ARTICLE 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures

Mesures générales

: Si le matériau de la batterie est libéré, faites sortir le personnel de la zone jusqu'à ce que les fumées se dissipent.
Ventilez la zone pour éliminer les gaz dangereux. Quittez la zone et laissez les batteries refroidir. Évitez le contact avec la peau et les yeux ou l'inhalation de vapeurs.

6.1.1. Pour le personnel non chargé des secours d'urgence

Procédures d'urgence

: Évacuez le personnel non indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants des services de secours

Équipement de protection

: Munissez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate. Pour plus d'informations, voir l'article 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ».

Procédures d'urgence

: Aérez la zone.

6.2. Précautions environnementales

Évitez les rejets dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Récupérez mécaniquement le produit.

Autres informations

: Jetez les matériaux ou les résidus solides dans une zone autorisée.

6.4. Référence à d'autres articles

Pour plus d'informations, voir l'article 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ». En ce qui concerne l'élimination des déchets après le nettoyage, voir l'article 13.

ARTICLE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sûre

Précautions pour une manipulation sûre

: La batterie ne doit pas être ouverte ni brûlée. L'exposition aux ingrédients contenus dans les produits de combustion ou à leurs produits pourrait être nocive. En ce qui concerne les équipements de protection individuelle à utiliser, voir l'article 8. Prévoir une bonne ventilation dans la zone de traitement pour éviter la formation de vapeur.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris toute incompatibilité

Conditions de stockage

: Stocker dans des récipients hermétiquement fermés et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Gardez le conteneur hermétiquement fermé et sec. À conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Sources de chaleur et d'inflammation

: Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Batteries et accumulateurs électriques.

ARTICLE 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de

Plomb et alliages de plomb (7439-92-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	0,15 mg/m ³
UE	Notes :	aérosol inhalable
UE	BEI européenne	70 µg/100 ml (Milieu : sang - Temps : aucune restriction - Paramètre : Plomb (valeur limite biologique contraignante)) 0,075 mg/m ³ (Milieu : air - Durée : 40 heures par semaine - Paramètre : Plomb (Seuil de surveillance médicale TWA dans l'air mesuré comme une moyenne pondérée dans le temps sur 40 heures par semaine)) 40 µg/100 ml (Milieu : sang - Temps : aucune restriction - Paramètre : Plomb (seuil de surveillance médicale mesuré chez les travailleurs individuels))
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	0,15 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m ³)	0,45 mg/m ³ (calculé)

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

acide sulfurique (7664-93-9)		
UE	Nom local	Acide sulfurique (brume)
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	0,05 mg/m ³
Royaume-Uni	Nom local	acide sulfurique
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	0,05 mg/m ³ (brume)
Royaume-Uni	Remarque (WEL)	La brume est définie comme la fraction thoracique

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: risques en cas de batterie endommagée /
rompue. Équipement de protection individuelle	: Gants. Lunettes de sécurité.
Protection des mains	: Gants de protection en caoutchouc nitrile. Temps de perméation : minimum >480min exposition à long terme : matériau / épaisseur [mm] 0,11 mm
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection appropriés
Protection respiratoire normales d'utilisation	: Aucun équipement spécial de protection respiratoire n'est recommandé dans les conditions avec une ventilation



adéquate

Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
---------------------	--

ARTICLE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: batteries et accumulateurs.
Couleur	: Non disponible.
Odeur	: Inodore.
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'ignition	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: 338 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosifs	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire disponible

Acide sulfurique dilué 30 - 38 %

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: claire.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Inodore.
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: 0,3

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1) : Aucune donnée disponible

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830

Point de fusion	: -50 - -35 °C
Point de congélation	: -35 - -60 °C
Point d'ébullition	: 108 - 144 °C
Point d'ignition	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 14,6 mbar
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,2 - 1,3 g/m³
Solubilité	: Miscible dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: < 5 mPa.s
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosifs	: Aucune donnée disponible

Plomb et alliages de

9.1. Informations sur les propriétés physiques et

État physique	: Solide
Couleur	: Grise.
Odeur	: Inodore.
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 - 8
Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 327 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 1740 °C
Point d'ignition	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 1,33 hPa (à 973 °C)
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 11,35 g/cm³
Solubilité	: Eau : 0,15 mg/l
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosifs	: Aucune donnée disponible

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement
(UE) 2015/830**10.4. Conditions à éviter**

Des températures extrêmement élevées ou basses. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil. La batterie ne doit pas être ouverte ni brûlée. L'exposition aux ingrédients contenus dans les produits de combustion ou à leurs produits pourrait être nocive.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2). Risques d'explosion de vapeurs.

ARTICLE 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classifié

acide sulfurique (7664-93-9)

LD50 oral rat	2140 mg/kg
LD50 oral	2140 mg/kg poids corporel
LC50 inhalation rat (mg/l)	510 mg/m³
LC50 inhalation rat (Poussière/Brume - mg/l/4h)	375 mg/l/4h

Corrosion/irritation de la peau : Le produit n'est pas considéré comme étant irritant pour

la peau Lésions oculaires graves/irritation : Le produit n'est pas considéré comme irritant pour les

yeux Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Non applicable spécifiquement

Mutagénicité des cellules germinales : Pas d'effet mutagène

Cancérogénicité : Aucun effet cancérogène

Toxicité pour la reproduction : Il n'existe aucune indication de toxicité pour la reproduction humaine Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité pour des organes cibles spécifiques (exposition répétée) : Non classifié

Risque d'aspiration : Non classé

ARTICLE 12 : Information écologique**12.1. Toxicité****Plomb et alliages de plomb (7439-92-1)**

LC50 poissons 1	0,44 mg/l
LC50 poisson 2	1,17 mg/l
EC50 Daphnia 1	600 µg/l

acide sulfurique (7664-93-9)

LC50 poissons 1	> 500 mg/l
EC50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l EC50 puces d'eau (48h)
EC50 autres organismes aquatiques 2	> 100 mg/l IC50 algue (72 h) mg/l

12.2. Persistance et biodégradabilité**Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)**

Persistance et biodégradabilité Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)**

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

acide sulfurique (7664-93-9)

Potentiel de bioaccumulation non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)**

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

12.6. Autres effets indésirables

Informations supplémentaires : Évitez les rejets dans l'environnement

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement

(UE) 2015/830

ARTICLE 13 : Traitement envisagé

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.
Informations supplémentaires	: Les conteneurs vides doivent être pris en charge pour être recyclés, récupérés ou détruits conformément à la réglementation locale.
Écologie - déchets	: Évitez les rejets dans l'environnement.
Code de la liste européenne des déchets (LoW)	: 16 06 00 - batteries et accumulateurs 16 06 01* - batteries au plomb

ARTICLE 14 : Informations sur le transport

Conformément à l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro UN

N° UN (ADR)	: 2794
N° UN (IMDG)	: 2794
N° UN (IATA)	: 2794
N° UN (ADN)	: 2794
N° UN (RID)	: 2794

14.2. Nom d'expédition correct UN

Nom d'expédition correct (ADR)	: BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE
Nom d'expédition correct (IMDG)	: BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE
Nom d'expédition correct (IATA)	: Batteries, humides, remplies d'acide
Nom d'expédition correct (ADN)	: BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE
Nom d'expédition correct (RID)	: BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE
Description du document de transport (ADR)	: ONU 2794 BATTERIES MOUILLÉES, REMPLIES D'ACIDE (acide sulfurique ; plomb et alliages de plomb), 8, (E)
Description du document de transport (IMDG)	: UN 2794 BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE, 8
Description du document de transport (IATA)	: UN 2794 Batteries, humides, remplies d'acide, 8
Description du document de transport (ADN)	: UN 2794 BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE, 8
Description du document de transport (RID)	: UN 2794 BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE, 8

14.3. Classe(s) de transport dangereux

ADR

Classe(s) de transport dangereux (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



IMDG

Classe(s) de transport dangereux (IMDG)	: 8
Étiquettes de danger (IMDG)	: 8



IATA

Classe(s) de transport dangereux (IATA)	: 8
Étiquettes de danger (IATA)	: 8



Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement
(UE) 2015/830

ADN

Classe(s) de transport dangereux (ADN) : 8

Étiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de transport dangereux (RID) : 8

Étiquettes de danger (RID) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Aucune information complémentaire disponible

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

- Transport terrestre

Code de classification (ADR) : C11

Dispositions spéciales (ADR) : 295, 598

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P801, P801a

Catégorie de transport (ADR) : 3

Dispositions spéciales pour le transport - Vrac (ADR) : VC1,

VC2, AP8 Numéro d'identification du danger (n° Kemler) :

80

Plaques orange :

An orange rectangular placard divided into two horizontal sections. The top section contains the number '80' and the bottom section contains the number '2794', both in white.

Code de restriction des tunnels (ADR) : E

Code EAC : 2R

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 295

Quantités limitées (IMDG) : 1 L

Quantités exceptées (IMDG) : E0

Instructions d'emballage (IMDG) : P801

N° EmS. (Feu) : F-A

N° EmS. (Déversement) : S-B

Catégorie d'arrimage (IMDG) : A

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement
(UE) 2015/830

Propriétés et observations (IMDG)
caoutchouc dur ou en plastique. Si

: Plaques métalliques immergées dans un électrolyte acide dans un récipient en verre, en chargé électriquement, peut provoquer un incendie par court-circuit des bornes. L'électrolyte acide est corrosif pour la plupart des métaux. Cause des brûlures sur la peau, les yeux et les muqueuses. Les batteries usagées transportées en vue de leur élimination ou de leur valorisation doivent être soigneusement contrôlées avant leur expédition afin de s'assurer de l'intégrité de chaque batterie et de son aptitude au transport.

N° MFAG

: 154

- Transport aérien

PCA Quantités exceptées (IATA) : E0
PCA Quantités limitées (IATA) : Quantité limitée PCA interdite Quantité nette maximale (IATA) : Instructions d'emballage PCA interdites (IATA) : 870
Quantité nette maximale de l'APC (IATA) : 30kg
Instructions d'emballage CAO (IATA) : 870
CAO quantité nette maximale (IATA) : pas de limite
Dispositions spéciales (IATA) : A51, A164, A183
Code ERG (IATA) : 8L

- Transport fluvial

Code de classification (ADN) : C11
Dispositions spéciales (ADN) : 295, 598
Quantités limitées (ADN) : 1 L
Quantités exceptées (ADN) : E0
Matériel requis (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/lumières bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C11
Dispositions spéciales (RID) : 295, 598
Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) : E0
Instructions d'emballage (RID) : P801, P801a
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales pour le transport - Vrac (RID) :
VW14 Colis express (colis express) (RID) : CE8
Numéro d'identification de danger (RID) : 80

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II du MARPOL et du code IBC

Non applicable

ARTICLE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementations de l'UE

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate de REACH

15.1.2. Règlements nationaux

Aucune information complémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

ARTICLE 16 : Autres informations

Indication des changements :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Abréviations et sigles :

PBT	Toxique bioaccumulable persistant
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources de données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Accumulateurs plomb/acide (Batteries plomb/acide)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement
(UE) 2015/830

Autres informations

: Décharge de responsabilité REACH :

Ces informations sont basées sur les connaissances actuelles. La cohérence des données de la FDS avec le CSR est examinée, dans la mesure où les informations sont disponibles au moment de la compilation (cf. date de révision et numéro de version). AVERTISSEMENT DE RESPONSABILITÉ Les informations contenues dans la présente FDS ont été obtenues auprès de sources que nous estimons fiables. Toutefois, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent ne pas être connues. Pour cette raison et pour d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant dans un autre produit, ces informations de la FDS peuvent ne pas être applicables.

Texte complet des déclarations H et EUH :

Toxicité aiguë 4 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 4
Toxicité aiguë 4 (Oral)	Toxicité aiguë (oral), Catégorie 4
Chronique aquatique 3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
Corrosion cutanée 1A	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1A
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H332	Nocif en cas d'inhalation
H360Df	Peut nuire au fœtus. Suspecté de nuire à la fertilité
H373	Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.
H412	Nocif pour la vie aquatique, avec des effets durables.

Fiche de données de sécurité applicable aux régions : BE – Belgique
FR – France

Cette fiche de données de sécurité est élaborée par : Trade Wind B.V.
(info@twnl.com)

FDS UE (REACH Annexe II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.